

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Note de synthèse : 15/05/2019
 Extrait : 23/05/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 27
 Votants : 24

Délibération :
N° DEL_2019_059

OBJET :
 Présentation des préemptions - 1er
 semestre 2019

Séance du 22 mai 2019

Etaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Philippe JASSERAND, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Serge ODIN, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Catherine TISSIER, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Avai(en)t donné pouvoir :

Mme Corinne DOTTO à Mme Geneviève FAVERGEON, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean POINT à Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Rappel et référence(s) :

Vu la décision portant le N° DEC-2018-034, intitulée «Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPORA, 20 rue Richarme / 1 impasse Jean Mermoz »
 Vu la décision portant le N° DEC-2018-045, intitulée «Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPORA, 1 rue Henri Barbusse » ;
 Vu la décision portant le N° DEC-2018-054, intitulée «Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPORA, 38 rue Jules Guesde » ;
 Vu la décision portant le N° DEC-2019-004, intitulée «Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPORA, 4 rue de la Voûte » ;
 Vu la décision portant le N° DEC-2019-019, intitulée «Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPORA, 12 rue Font. Julien » ;
 Vu la décision portant le N° DEC-2019-019, intitulée «Délégation du Droit de Préemption Urbain à l'EPORA, 9 rue du Château / 12 rue Victor Hugo » ;

Contenu :

- **20 rue Richarme / 1 impasse Mermoz :**
 - Cet immeuble représente un enjeu pour la restructuration du secteur Richarme dans le cadre du PRIR et en perspective de la dé-couverture du Gier. La Ville a souhaité exercer son droit de préemption et mobilisé l'EPORA par décision du 1^{er} juin 2018.
 - Après plusieurs mois de procédure, le prix a été fixé par le juge d'expropriation à 443 000,00 € TTC (prix de la DIA : 443 000,00 € TTC)
 - La signature de l'acte de vente devrait s'opérer sur le 2^{ème} trimestre 2019.
- **1 rue Henri Barbusse / 42 rue J. Guesde :**
 - Ce bien représente un enjeu important pour renforcer la centralité au niveau de la Boirie dans le cadre du PRIR. La Ville a souhaité exercer son droit de préemption et mobilisé l'EPORA par décision du 16 août 2018.
 - Après plusieurs mois de négociation, le prix a été fixé par le juge d'expropriation à 194 000,00€ TTC (prix de la DIA : 210 000,00€ TTC)
 - L'acte de vente devrait être signé sur le 2^{ème} trimestre 2019.
- **38 rue Jules Guesde**
 - Ce bien représente un enjeu important pour renforcer la centralité au niveau de la Boirie dans le cadre du PRIR. La Ville a souhaité exercer son droit de préemption et mobilisé l'EPORA par décision du 20 septembre 2018.
 - Après plusieurs mois de procédure, le prix a finalement été fixé par le juge d'expropriation à 290 000,00 € TTC (prix de la DIA : 290 000,00 € TTC)
 - L'acte de vente a été signé le 18 avril 2019.
- **4 rue de la Voûte**
 - Cet immeuble situé au coeur de l'îlot Notre-Dame représente un enjeu quant à sa requalification au vu de sa configuration complexe (peu d'éclairage, parcelle étroite...) et son positionnement. La Ville a souhaité exercer son droit de préemption et mobilisé l'EPORA par décision du 10 janvier 2019.
 - Le prix a été fixé à 45 000,00€ TTC (prix de la DIA : 46 500,00 € TTC)
 - L'acte de vente a été signé le 18 avril 2019
- **12 rue Font. Julien**
 - Cet immeuble représente un enjeu pour la restructuration du secteur Grenette / Richarme dans le cadre du PRIR. La Ville a souhaité exercer son droit de préemption et mobilisé l'EPORA par décision du 10 janvier 2019.
 - Le prix a été fixé à 45 000,00 € TTC (prix de la DIA : 45 000,00 € TTC)
 - L'acte de vente devrait être signé le 13 mai 2019
- **9 rue du Château / 12 rue Victor Hugo**

- Cet immeuble situé sur la Rue V. Hugo représente un enjeu pour la requalification de l'îlot N°10. Le propriétaire a souhaité exercer son droit de préemption et mobilisé l'EPORA par décision du 25 mars 2019.
- Le prix a été fixé à 25 000,00 € TTC (prix de la DIA : 25 000,00 € TTC)
- En attente d'un accord du vendeur sur le prix de 25 000,00 € TTC

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

SLOW

ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_059-DE

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte que ces décisions ont été prises pour la bonne exécution du droit de préemption urbain et la bonne mise en œuvre du projet de renouvellement du centre-ville dans le cadre du PRIR.

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte que ces décisions ont été prises pour la bonne exécution du droit de préemption urbain et la bonne mise en œuvre du projet de renouvellement du centre-ville dans le cadre du PRIR.

Ne participant pas : 7

Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS, Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**